RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent de la justice présente son premier rapport :

Réunion:

Le Comité s'est réuni le mardi 30 novembre 2021, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 3 — Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire/The Family Maintenance Amendment Act

Composition du Comité :

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié le 19 novembre 2020, le 3 décembre 2020 et le 18 mai 2021, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 30 novembre 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- U. ASAGWARA;
- M^{me} la ministre COX;
- M^{me} FONTAINE;
- M. le ministre FRIESEN;
- M. ISLEIFSON;
- M. NESBITT.

Le Comité a élu :

- M. ISLEIFSON à la présidence;
- M. NESBITT à la vice-présidence.

Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :

M. GERRARD

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 11 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire/The Family Maintenance Amendment Act* :

Jill StockwellParticulierRobynne KazinaParticulierPaul Bruch-WiensParticulier

Reannah Hocken Association du Barreau du Manitoba Allison Fenske Centre juridique d'intérêt public

Lisa McConnell et Bradley Miller (avec le Particuliers

consentement du Comité)

Lisa Davies McDonald Particulier
Brianna Darbel Particulier
Joel Lebois Particulier
Matt Erhard Particulier
Courtney Maddock Particulier

Projet de loi étudié dont il a été fait rapport :

(Nº 3) — Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire/The Family Maintenance Amendment Act

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendements.

| | Le président, |
|------------------------|---------------|
| | |
| Rapport présenté par : | |
| | M. Isleifson |